

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1763

présenté par
M. Cordier et M. Cinieri

ARTICLE 19 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tend à supprimer l'autorisation, à titre expérimental, de la réalisation d'un diagnostic préimplantatoire systématique pour la recherche d'anomalies chromosomiques (DPI A).